



Avril 2015 n°48

Neuv'Echos

Périodique d'informations des Neuvecellois
www.mairie-neuvecelle.fr

Agenda

A LA SALLE D'ANIMATION

Samedi 11 et dimanche 12 avril
Exposition florale par Virginie

Samedi 18 avril à 20h30
Soirée du Rire

Jeudi 21 mai à 19h
Réunion publique de la Municipalité

Samedi 30 mai
APE Lou Nove Chat'ni
Soirée «Héros de notre enfance»

Lundi 1^{er} juin à 17h30
Don du sang

Jeudi 25 juin à 19h30
Présentation du PLU

A LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Samedi 18 avril à 18h
Tangolino - Pratique festive

A L'ÉCOLE

Samedi 27 juin
Fête de l'École

A LA BIBLIOTHÈQUE

Mercredi 6 mai de 14h à 16h
Théâtralire pour les 7 ans et +

Mercredi 20 mai à 14h
Théâtralire pour petits et grands

AUTRES LIEUX

Dimanche 24 mai
NLC : Excursion dans la Région
des Lacs du Jura

Samedi 6 et dimanche 7 juin
Olympiades de Neuvecelle

Dimanche 14 juin
Repas des mères de famille

Samedi 20 juin à 18h
Fête de la Musique à Grande-Rive

Dimanche 5 juillet
NLC : Sortie au parc Walibi

■ Edito

Chères Neuvecelloises, chers Neuvecellois,

Je tiens tout d'abord à présenter au nom de tout le conseil municipal nos meilleurs vœux de rétablissement à Monsieur Philippe DRAGO afin qu'il recouvre enfin la santé et la sérénité pour lui et sa famille.

C'est un honneur pour moi d'être aujourd'hui votre Maire, et soyez convaincus que je mettrai toute l'énergie, la conviction, l'authenticité et l'autorité dont je dispose pour être à la hauteur de cette tâche tellement complexe mais aussi tellement passionnante.

J'ai la chance d'avoir à mes côtés une équipe exemplaire, qu'il s'agisse du Conseil Municipal, des services administratifs et techniques. Je tiens à les remercier chacun pour leur dévouement et leur implication ainsi que la confiance qu'ils me témoignent. L'équipe d'adjoints a nécessairement vu sa configuration évoluer.

Hervé LACHAT a pris ses fonctions de 1^{er} adjoint, dans la continuité de la collaboration étroite que nous avons développée pendant la période d'interim, en cohérence avec des compétences indiscutables et indispensables sur les projets phares de ce mandat. Bernard CHAFFANEL est reconduit aux travaux, Claudette DURET aux affaires scolaires, Christian RUFFET aux finances. Nadine WENDLING devient adjointe à la vie sociale et associative et Quentin DEAL à la communication.

Je déplore certes les démissions récentes, mais je les respecte. Je veux souhaiter la bienvenue à nos nouveaux conseillers municipaux, Mireille DESCHAMPS, Arlette MERMIER et Pierrick JACQUIER qui dès leur nomination, ont déjà su

s'impliquer et intégrer notre belle équipe avec motivation et engagement.

Dans toute organisation, il y a la place qu'on nous laisse et il y a surtout la place que l'on se donne les moyens d'occuper et de faire vivre. Et cette équipe a assurément de belles ambitions pour notre Commune.

Quelle meilleure période que le printemps pour aborder le renouveau ?

Après une première année de mandat pour le moins compliquée, soyez assurés que nous n'avons eu de cesse de maintenir une continuité de travail dans chacun des projets qu'il s'agisse de l'agrandissement de l'école, la révision du PLU ou la sécurisation de l'axe RD 21 et évidemment toutes les affaires courantes, notamment les affaires scolaires et la vie sociale.

Concernant la communication, vous avez sans doute remarqué que notre site était extrêmement réactif depuis quelques mois. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Les événements récents n'ont fait que renforcer la cohésion et l'enthousiasme d'une équipe qui tel le printemps, ne demande qu'à voir se développer et s'épanouir les multiples bourgeons qui la composent.

Je terminerai simplement par une pensée pleine d'amitié pour Anne-Marie DURET qui nous a quittés le 1^{er} jour du printemps, symbole de vie, de renouvellement et de fraîcheur, tellement à son image.

Je vous donne rendez-vous jeudi 21 mai 2015 à 19h à la Salle d'Animation pour notre première réunion publique du mandat.

Anne-Cécile VIOLLAND

Le repas des mères de famille aura lieu
le dimanche 14 juin à 12h au Restaurant du Chalet du Golf.

Mairie Echos

■ COMMUNIQUÉ DE PHILIPPE DRAGO

Élu maire lors du dernier renouvellement du conseil municipal, je me suis efforcé d'assumer mes fonctions avec dévouement et motivation aussi longtemps que mon état de santé l'a permis.

La malchance a toutefois voulu qu'à peine installé dans mes nouvelles fonctions, de fortes douleurs, ressenties en permanence, m'aient forcé à restreindre petit à petit mon activité, puis, à partir du mois de novembre dernier, à prendre un repos complet sur prescription médicale.

Opéré en janvier dernier d'une arthrose cervicale sévère, sous forte médication aujourd'hui encore, je me rétablis peu à peu, sans être assuré de recouvrer ma santé et ma forme physique dans un délai raisonnable, cela peut prendre encore plusieurs mois, me dit-on.

Parce que j'ai besoin pour me rétablir de toutes mes forces, de calme, de sérénité et d'une absence de stress,

Parce que je suis incertain du temps que prendra ma guérison,

Dans le souci de me préserver, d'épargner ma famille et dans l'intérêt de la commune, j'ai pris la décision, mûrement réfléchie, de me départir de mes mandats électifs, de celui de maire d'abord, de celui de conseiller municipal ensuite et de celui de conseiller communautaire qui en dépend. J'ai fait parvenir vendredi dernier à cet effet ma lettre de démission à Monsieur le Sous-Préfet de Thonon.

Chacun comprendra que ma décision a été longue et difficile à prendre. Elle me laisse, par la force des choses, un goût amer d'inachevé.

C'est sans appréhension majeure que je me résous à passer la main, confiant dans l'efficacité et la compétence de ma première adjointe et de l'équipe d'adjoints qui assurent depuis trois mois la continuité du travail communal sur le terrain. Je les en remercie. Je suis convaincu que l'équipe en place assurera sans heurt ni difficulté la transition de la commune vers la nouvelle gouvernance qu'il plaira au Conseil municipal de décider en temps et en heure.

Reconnaissant envers mes adjoints et envers les colistiers qui m'ont aidé à devenir maire, je remercie l'ensemble du personnel communal, les membres du corps enseignant, ainsi que toutes les personnes avec lesquelles j'ai travaillé ou collaboré depuis mon élection de maire.

Je souhaite toutes les chances de réussite à l'équipe municipale qui se mettra en place à ma suite.

À Neuvecelle, le 23 février 2015
Le maire, Philippe DRAGO

■ UNE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

Suite à la démission le 23 février dernier de Philippe DRAGO, élu Maire le 29 mars 2014, le Conseil Municipal a tout d'abord été complété par Mireille DESCHAMPS, 20^{ème} membre de la liste «Neuvecelle, Pour Vous, Avec Vous», Giuseppe FRANCESCHINI ayant décliné le poste. Ainsi au complet, le Conseil s'est réuni le dimanche 15 mars pour élire un nouveau Maire.

C'est donc Anne-Cécile VIOLLAND qui a été élue Maire de Neuvecelle. Le Conseil a ensuite renouvelé les postes d'Adjoints :

- 1^{er} adjoint : Hervé LACHAT, chargé du Cadre de Vie et de l'Urbanisme
- 2^{ème} adjoint : Bernard CHAFFANEL, chargé des Travaux et des Réseaux
- 3^{ème} adjoint : Claudette DURET, chargée des Ecoles et des activités périscolaires
- 4^{ème} adjoint : Christian RUFFET, chargé des Finances
- 5^{ème} adjoint : Nadine WENDLING, chargée de la Vie sociale
- 6^{ème} adjoint : Quentin DEAL, chargé de la Communication

Lundi 16 mars, Mireille LUGRIN et Jean-Charles LAZARETH de la liste «Neuvecelle ensemble» ont démissionné du Conseil Municipal et sont remplacés par Arlette MERMIER et Pierrick JACQUIER.

Il faut noter que ce sont désormais Anne-Cécile VIOLLAND et Christian RUFFET qui représentent la Commune au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Évian, ainsi qu'en avaient décidé les électeurs neuvecellois lors de l'élection municipale et communautaire du 22 mars 2014.

Quentin DEAL



Comme nous l'avons promis pendant la campagne, nous vous invitons à la **réunion publique annuelle** qui permettra de faire le point sur les projets en cours et d'échanger avec les Neuvecellois. Celle-ci aura lieu :

**Judi 21 mai à 19h
à la Salle d'Animation**

■ DU NOUVEAU À LA MAIRIE !

Après le départ de Julien GARONE à l'automne dernier, Catherine SANNICOLA a été nommée au poste de Directrice Générale des Services (DGS). Présente depuis août 1988 comme rédactrice, elle connaît parfaitement tous les rouages du fonctionnement de la Mairie.

D'autre part, afin de couvrir les nouveaux besoins au niveau du secrétariat, un poste supplémentaire a été créé et les locaux ont été aménagés en conséquence. De plus, l'infrastructure bureautique a évolué avec le remplacement des postes informatiques, la mise en place d'un serveur, et l'amélioration de la Wifi. Nous en avons profité pour renforcer la sécurité par l'installation d'une unité de sauvegarde automatique installée aux services techniques.



■ RÉSULTATS DES ELECTIONS DÉPARTEMENTALES



	1 ^{er} tour dimanche 22 mars			2 ^{ème} tour dimanche 29 mars		
	Nombre	% Inscrits	% Votants	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	2 146			2 146		
Abstentions	1 142	53,22%		1 110	51,72%	
Votants	1 004	46,78%		1 036	48,28%	
Blancs ou nuls	38	1,77%	3,78%	85	3,96%	8,20%
Exprimés	966	45,01%	96,22%	951	44,32%	91,80%
	Voix	% Exprimés	% Inscrits	Voix	% Exprimés	% Inscrits
LEI / RUBIN	453	46,89%	21,11%	699	73,50%	32,57%
ROBERT /VUILLAUME	141	14,60%	6,57%			
ANTHONIOZ TAVERNIER / BEL	139	14,39%	6,48%			
CHEVALLAY / TERRINI	233	24,12%	10,86%	252	26,50%	11,74%

Travaux

■ SÉCURISATION DE LA RD 21

La première tranche de sécurisation de la Route Départementale 21 (avenue de Milly) qui doit être engagée en 2015 concernera la partie ouest, du carrefour de l'avenue du Léman aux limites communales avec Evian (niveau Odalys).

Elle consistera dans un premier temps à finaliser la mise en souterrain des réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage public).

Suivra la réalisation d'un cheminement piétonnier sécurisé (trottoirs), la création d'une chicane dissymétrique à 100 m environ en aval du panneau d'entrée d'agglomération, côté Evian. Cette chicane a pour objectif de renforcer et marquer l'entrée en zone d'agglomération limitée à 50 km/h.

La pose d'une bordure sur le côté opposé aux trottoirs créera un effet de rétrécissement de la chaussée.

Les arrêts de bus existants seront mis en conformité.

Une réflexion est lancée sur la sécurisation du carrefour entre l'avenue de Milly, l'avenue du Léman et le chemin de Gravanne. Celle-ci se fait en étroite collaboration avec les Services du Conseil Général 74 qui doivent approuver ces travaux.

Concernant la traversée de Milly, les aménagements se feront de façon synchronisée avec l'agrandissement de l'école.



Bernard CHAFFANEL

Ecol'Echos

■ RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES 2015/2016


Après avoir expérimenté le fonctionnement du TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sur trois quarts d'heure chaque jour, on s'aperçoit qu'il est impossible d'avoir de vraies activités sur un temps aussi court.

C'est pourquoi, en concertation avec le Comité d'Amélioration du TAP (directrices, élus, parents d'élèves, intervenantes), nous vous proposons :

de fixer comme suit les horaires de classe :

Lundi	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30
Mardi	8h30 – 11h30	13h30 – 15h
Mercredi	8h30 – 11h30	
Judi	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30
Vendredi	8h30 – 11h30	13h30 – 15h

Le transport communal sera assuré les lundis et jeudis à 16h30, les mardis et vendredis à 15h et le mercredi à 11h30.

 de proposer diverses activités aux enfants, avec des intervenants qualifiés, les mardis et vendredis entre 15h et 16h30 sous forme d'atelier d'1h effective. Elles seront :

- Expression corporelle (Thollon Tonus)
- Arts Plastiques (Gilles GALLON et Véronique MAGNIN)
- Hand Ball (Evian Sport hand Ball)
- Chant (Guy JACQUIER)
- Musique (Neige et Soleil St Paul – Nadine CABOUX)
- Théâtre (Mathilde DELALANDE)
- Gymnastique Rythmique et Sportive (Magali MOREAU)
- Jardins Arts Nature (Association Art'Terre)
- Bricolage et jeux de société (Catherine BLANC et les intervenantes)
- Jeux d'échecs (Clovis VERNAY)
- Initiation astronomie (Erick LAZZAROTTO)

Un calendrier sera établi selon la disponibilité des intervenants et des salles, une activité par période (entre chaque vacances) et par groupe, différente les mardis et vendredis.

L'amélioration de la qualité des activités amène inévitablement une augmentation du coût. De ce fait, la Municipalité est en train d'étudier une solution visant à répartir la charge financière entre le budget communal et les parents, avec une éventuelle mise en place du quotient familial. Les résultats de cette étude seront connus d'ici début mai.

Les inscriptions se feront à l'année ou chaque trimestre aux mêmes périodes que pour le transport scolaire soit :

Durée de l'inscription	Dates inscription
A l'année	Fin août
1 ^{er} trimestre	Fin août
2 ^{ème} trimestre	Vacances de Noël
3 ^{ème} trimestre	Vacances de printemps

Afin d'assurer le suivi de l'activité, il n'y aura plus de possibilité de décharge parentale, les enfants seront obligatoirement présents.

Claudette DURET

■ NOUVEAUX POSTES INFORMATIQUES À L'ÉCOLE

Grâce au don de 50 postes informatiques d'une grande société horlogère de Genève (Rolex, que nous remercions vivement), la municipalité a mandaté la société Arobase pour les configurer avec le logiciel spécialisé pour l'Education Nationale «Edubuntu».

Ce sont donc 37 postes qui ont été répartis dans les différentes classes de l'Ecole Maternelle et de l'Ecole Elémentaire le mercredi 18 mars.

Tous ces postes ont été mis en réseau et permettent d'accéder à internet.

En complément, 6 PC portables de la même provenance ont été mis à disposition des enseignants.



Préparation des ordinateurs de l'école dans la Salle du Conseil de la Mairie

■ TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Au-delà de ce Neuv'Echos qui est entre vos mains, la commission Communication a travaillé sur d'autres sujets.

Le **site internet** de la Commune mairie-neuvecelle.fr bénéficie depuis maintenant plusieurs semaines de mises à jour très régulières.

Vous avez peut-être pu suivre notamment les communications sur la santé de Philippe DRAGO, lire son communiqué de presse annonçant sa démission dès sa parution, et trouver la date du Conseil Municipal permettant d'élire le nouveau Maire et les Adjointes.

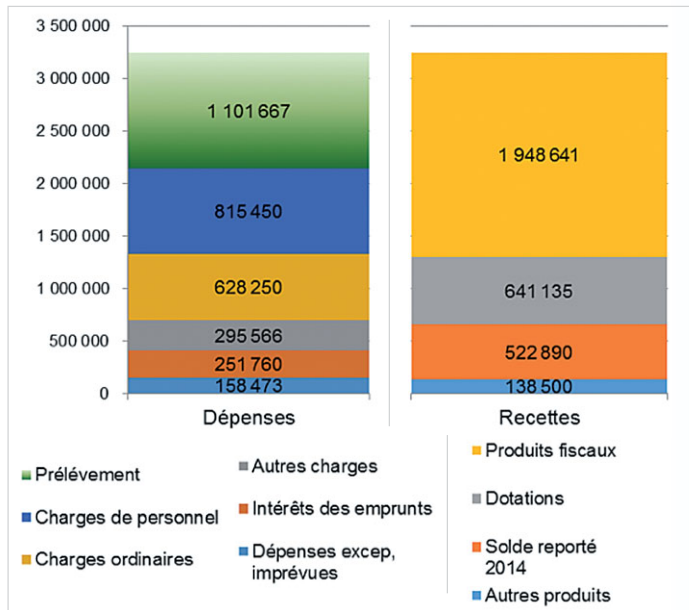
Peut-être avez-vous découvert que ce site est lu à l'autre bout du monde, en Californie, par une habitante dont le nom de famille est Neuvecelle ?

Ce site permet également de relayer toutes les informations de notre quotidien, qu'elles soient festives avec les associations, ou plus sérieuses comme l'alerte sur les maladies transmises par les tiques.

BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal a voté jeudi 26 mars le budget primitif 2015 de la Commune.

Voici les principales remarques concernant le **FONCTIONNEMENT** :



- La commune maintient ses taux d'imposition pour la quatrième année consécutive. Donc il n'y **aura pas d'augmentation de la part communale des impôts locaux**.
- Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 251 666 €.
- Les **recettes** augmentent de 6,50 % en tenant compte du report 2014, et de 0,30 % sans tenir compte du report.
- Les **dépenses** réelles augmentent de 7,60%, mais que de 0,9 % à périmètre constant.
- L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique donc principalement par de nouvelles charges : ouverture d'une nouvelle classe maternelle, mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, recrutement de personnel pour la Mairie, et les services périscolaires principalement.
- Le prélèvement (excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses permettant de financer les investissements) augmente de 7,78% et se monte à 1 071 566 €.
- Les recettes provenant des impôts locaux progressent de 4,68 % grâce à la croissance de la population et aux ajouts de constructions, alors que la DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'Etat est en baisse de 7,30 %.

Et voici les principaux **INVESTISSEMENTS** inscrits au budget 2015 :

- Travaux d'aménagement pour la sécurisation de la RD 21 (avenue de Milly, voir l'article page 3) pour 360 000 € auxquels il faut ajouter 100000 € pour l'enfouissement des réseaux par le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie).
- Achat de divers matériels pour les services techniques pour 202 500 € dont un petit camion polyvalent
- Des travaux visant à améliorer l'éclairage public et des aménagements de chemins (Vernes, Codes, Sauge,...) pour 214 656 €
- Des frais d'étude concernant principalement l'agrandissement de l'école, la révision du PLU pour 174 936 €
- Achat des murs du bar Le Saloon pour 110 000 € si le Conseil confirme l'intention du Conseil municipal précédent

- Des aménagements des bâtiments communaux pour 98 500 € (notamment le revêtement du sol de la Maison des Associations pour pouvoir y faire du sport)

Le total des dépenses effectives d'investissement s'élève à 1 427 526 €, auxquelles il faut ajouter le remboursement du capital des emprunts contractés par la Commune pour 291 628 €.

Le financement des investissements s'opère à 80 % par les fonds propres. Les subventions sollicitées du Département participent au financement partiel de certains équipements (sécurisation de la RD21 par exemple). Le recours à l'emprunt pour 281 500 € ne sera entrepris que si les achats du bar Le Saloon et du véhicule se concrétisent.

Vous pouvez trouver tous les détails de ce budget primitif sur le site de la Mairie : mairie-neuvecelle.fr.

Quentin DEAL et Christian RUFFET

Communication

Dernier point à relever : tous les Bulletins Municipaux depuis sa création en 1979 sont désormais consultables sur le site. Nous ferons de même pour les Neuv'Echos.

L'avenir doit nous permettre de mieux vous informer sur les projets de notre commune. Vous trouverez bientôt un chapitre qui s'efforcera de vous présenter en détail les sujets sur lesquels l'équipe municipale travaille

Alors, bonne lecture et inscrivez-vous pour la lettre d'information (newsletter) en nous laissant votre adresse email en bas de la page d'accueil:

Newsletter :



Autre axe de travail : la commission a lancé un **appel d'offres** afin de rechercher un partenaire pour la mise en page et l'impression de nos deux supports que sont Neuv'Echos et le Bulletin Municipal. Notre objectif est de vous offrir des documents de qualité tout en limitant les coûts. Ce sont 7 partenaires locaux qui sont consultés pour ces travaux.

A ce sujet, nous cherchons également à savoir ce que vous pensez de ces deux parutions. Vous trouverez ainsi un questionnaire que nous serions heureux de voir rempli par vos soins. Notre objectif est de connaître votre opinion, vos centres d'intérêt et vos suggestions. Alors MERCI à vous de le remplir et de le déposer chez les commerçants de Neuvecelle ou à la Mairie !

Pour terminer, la commission a travaillé sur l'**Agenda** : afin de rompre avec le traditionnel agenda allant de janvier à décembre, nous allons vous proposer pour la rentrée de septembre 2015 un nouvel agenda couvrant la période Septembre 2015 – Août 2016. Cet agenda, pris en charge entièrement par la société Infocom, sera disponible à la fin de l'été.

D'autres activités sont en cours et nous ne manquerons pas de vous en parler le moment venu.

Quentin DEAL

Urbanisme

■ REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Pourquoi réviser le PLU :

Nous devons réviser ce document d'urbanisme, datant de 2006, afin qu'il soit compatible et intègre toutes les nouvelles réglementations. **La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)** de 2000 a institué un outil supra-communal qui est « l'instrument pilote de la planification spatiale » : **le Schéma de Cohérence Territoriale**. Le « **SCOT** » du Chablais a été approuvé en 2012 et rédigé dans un esprit de « développement durable ». Il organise le développement de notre territoire, en fixant des objectifs chiffrés.

Depuis 2006, de nouvelles lois votées doivent être appliquées : lois Grenelle issues du « Grenelle de l'environnement » dont la loi **Grenelle 2, Engagement National pour l'Environnement (ENE)** et la loi **ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Renouvé)**. Elles complètent la loi SRU en précisant ce qui concerne la protection de l'environnement et la prise en compte de la précarité énergétique.

Comment réviser le PLU :

Cette révision passe par 4 grandes étapes :

1. La **volonté de la commune**, s'exprimant par une délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2015. Dès cette première étape franchie, nous faisons le diagnostic général de l'état actuel de la Commune.
2. **Définir les orientations** : rédaction d'un PADD – Plan d'Action Développement Durable, véritable clé de voute de la révision et des objectifs fixés. Ces orientations définies nous permettront l'élaboration des documents officiels au nombre de 3 : le plan de zonage, le PADD et le règlement du PLU.
3. **Concertation avec la population**, par des réunions publiques et une enquête publique afin de tenir compte des vœux, réflexions ou remarques de tous les Neuvécellois. L'enquête publique permet d'informer, de veiller au respect des droits des propriétaires et de favoriser la concertation. Ces éléments nous amèneront à revoir certains points du futur PLU et nous permettront la finalisation de la rédaction des documents officiels.
4. **Approbation** par les services de l'Etat (Préfecture et Services concernés) des documents présentés afin de veiller à ce qu'ils répondent aux objectifs fixés par la Loi. Une fois validés, le Conseil Municipal approuve le PLU final afin qu'il puisse entrer en vigueur. Une révision du PLU dure environ 2 ans.

Conséquences d'une révision du PLU :

- limiter l'extension de la « péri-urbanisation » qui gaspille le foncier agricole et les espaces naturels et aboutit au « mitage » du paysage tout en préservant les zones vertes, les couloirs verts et paysagers afin de permettre le respect de la biodiversité,
- densifier les zones déjà ouvertes à la construction en développant les « petits collectifs » et les logements intermédiaires au détriment de l'habitat individuel,
- favoriser la mixité sociale par l'adoption d'un Plan Local pour l'Habitat (PLH),
- réhabiliter l'habitat ancien dans les hameaux historiques de la

Commune en améliorant leur performance énergétique,

- favoriser les déplacements doux (piétons et vélos),
- permettre le développement des transports collectifs sur le territoire de la Commune en améliorant les voies de communication. Le Conseil Municipal aura à cœur d'appliquer ces prescriptions à la réalité de notre Commune, dans un esprit de concertation, dans la transparence et dans le but de permettre la poursuite du développement aussi bien économique que social.

Un mandat municipal dure 6 ans mais il est important de voir plus loin dans les orientations d'aménagement et la révision du PLU est l'occasion de les formuler.

Une réunion publique est prévue le 25 juin 2015 à 19h30 à la Salle d'Animation afin de vous présenter plus en détail cette révision, notamment concernant les diagnostics établis et les objectifs qui en découlent.

Par ailleurs, un registre est à votre disposition en Mairie afin que puissent être consignées vos remarques et réflexions.

Nous souhaitons vivement que cette révision reflète, au plus près de la réalité, la volonté de tous les citoyens neuvécellois de voir leur Commune évoluer sans se renier, se développer sans se fourvoyer afin de préserver ce lieu unique qu'est notre village.

Hervé LACHAT et Alain HYVERT

■ RENOVATION ET AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

Sur la base de l'inventaire des besoins exprimés par tous les intervenants du groupe scolaire Robert MAGNIN, et de l'essor démographique vécu par notre Commune, la municipalité a mandaté la société ADELPHA pour réaliser une pré-étude des possibilités d'aménagements.

Les premiers résultats de cette étude permettent de poser les orientations suivantes :

- ✓ Un des objectifs prioritaires retenu est de disposer de deux classes supplémentaires à l'horizon 2018
- ✓ Le projet exploitera au mieux l'espace disponible représentant plus de 7 200 m², en réorganisant les surfaces et en améliorant la circulation des occupants dans les différents bâtiments
- ✓ La Commune doit profiter de cette opportunité pour envisager un nouveau bâtiment répondant aux besoins à court et à moyen termes des différents services périscolaires, voire en ouvrant des espaces à d'autres acteurs
- ✓ L'ensemble des ouvrages doit permettre de renforcer encore le centre de Milly tout en s'intégrant au bâti existant, et en assurant la vue paysagère sur le Lac et les montagnes.

L'étude se poursuit et consiste maintenant à affiner le diagnostic, élaborer un plan en différentes phases, et à analyser les aspects coûts et financements.

Dès que des éléments concrets seront disponibles, nous ne manquerons pas de vous les présenter, peut-être lors de la réunion publique du 21 mai ?

■ LES DÉCHETTERIES IMPROVISÉES ÇA SUFFIT ! MOBILISONS NOUS POUR PLUS DE PROPRETÉ ET SURTOUT PLUS DE CIVISME À NEUVECELLE !

Un grand nombre de Neuvecellois, ont malheureusement observé **une recrudescence des incivilités en tout genre** : dépôt de déchets sauvages, places de parking pour personne handicapée non respectées, feux de jardin en tout genre, déjections canines non ramassées....

Est-ce là l'environnement dans lequel nous souhaitons vivre ? Quelles sont les mesures à prendre et par qui ? Tout d'abord, par tous les Neuvecellois ! En respectant les principes de civisme mais aussi en n'hésitant pas à rappeler à l'ordre les personnes prises sur le fait ! Ensuite la Commune s'engage à communiquer davantage sur les règles du mieux vivre ensemble ... Et enfin la **verbalisation**... En effet, la municipalité est en cours d'adoption d'un arrêté municipal adressant les déchets sauvages. Cet arrêté municipal associé à la mise en place d'une police municipale intercommunale permettra de verbaliser les personnes qui détériorent notre environnement, mais aussi celles qui manquent cruellement de civisme (places Parking pour Personnes à mobilité réduite, feux de jardin,...).

☛ Les **déchets** laissés à l'abandon de manière irresponsable aux abords des containers à poubelle ou de manière sauvage dans le village viennent polluer notre cadre de vie cher à tous ! En raison de cette situation inacceptable, les services techniques sont malheureusement obligés de faire des tournées, dites de propreté. Ceci a un coût annuel significatif pour notre Commune, de l'ordre de 15 000 € (sans compter l'usure du camion). Ce temps, passé par nos agents techniques (2 agents par tournée, 2 à 3 demi-journées par semaine), pourrait être consacré à d'autres tâches bien plus pertinentes pour notre Commune. Les lieux particulièrement touchés par ces déchets abandonnés sont les containers du Rond-Point et ceux du Tir au Pigeon.



Rappel : les déchets (notamment les grands cartons dits «ondulés») qui ne sont ni destinés aux poubelles jaunes de tri sélectif ni aux poubelles d'ordures ménagères, sont à apporter impérativement en déchetterie. C'est gratuit ! Les déchetteries à disposition pour les Neuvecellois sont celles de **Lugrin**, route de Thollon, mais aussi Champanges ou Vinzier.

Rappel des horaires de la déchetterie de Lugrin : du lundi au samedi (fermée le mardi)

- du 1^{er} novembre au 30 avril : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h
- du 1^{er} mai au 31 octobre : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Par ailleurs, Neuvecelle continue d'offrir l'enlèvement des encombrants pour maintenir un service de proximité pour les personnes ne pouvant se déplacer en déchetterie (personnes âgées, personnes sans véhicules, déchets trop volumineux) mais **uniquement** sur inscription préalable en mairie ! Merci de vous inscrire impérativement pour les prochaines dates en 2015 : les *jeudis 21 mai, 9 juillet, 10 septembre, 12 novembre*.

Le printemps est là et les joies du jardinage reprennent. Alors, prenez soin de vos jardins mais aussi de vos voisins !

Nous vous rappelons que conformément à l'arrêté municipal du 12 juillet 1995, il est interdit d'utiliser des outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore à Neuvecelle : *Les jours ouvrables avant 7h et après 20h, Les samedis avant 7h, de 13h à 15h et après 20h. Les dimanches et jours fériés (sauf lundis de Pâques et de Pentecôte)*



☛ **Interdiction totale des feux de jardin** (déchets verts ou tout autre combustible). Un seul feu de 50 kg de déchets végétaux produit autant de particules qu'un **véhicule diesel faisant un parcours de 8 500 km !** Ces particules sont très nocives, et pénètrent dans les poumons et le sang. (Source : Jean-François Noblet, Physicien) Les déchets verts sont à apporter en déchetterie et/ou à composter si possible.

☛ **Entretien des haies et des terrains obligatoire** : La hauteur maximale est de 1,80 m et en largeur, les haies ne doivent pas dépasser sur le trottoir communal qui empêche la libre circulation des piétons et surtout de nos enfants. Dans le cadre des problèmes liés à la sécurité routière, il est rappelé que l'absence d'entretien des haies en limite du domaine public et des voies communales compromet gravement la sécurité des automobilistes et des piétons (visibilité restreinte, panneaux de signalisation cachés par les feuillages).

Vie Sociale

Il est **strictement interdit de stationner** sur les places de parking réservées aux personnes à mobilité réduite. Merci de respecter ces places et donc de respecter les personnes concernées.



Déjections canines : Le ramassage des déjections est obligatoire depuis avril 2002, même dans le caniveau. Pour que votre animal soit apprécié de tous, ramassez ses déjections. La rue d'Evian, entre l'école et la Salle d'Animation, est particulièrement touchée par ce manque de civisme,



une situation pénible pour tous les riverains et aussi pour les élèves et les institutrices qui empruntent régulièrement cette rue lors de sorties.

On peut aller plus loin dans notre citoyenneté, refuser les publicités dans les boîtes aux lettres en apposant un sticker STOP pub, composter nos déchets verts et pelures de cuisine si notre habitat le permet, trier plus, sélectionner nos achats en fonction de leur emballage, etc... Tous nos gestes ont un impact immédiat sur notre environnement. Agissons ensemble et changeons nos habitudes dès à présent afin de préserver au mieux le patrimoine de nos enfants.



Nadine WENDLING

Assoc'Echos



■ BIBLIOTHÈQUE LE MARQUE PAGE

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous avons expliqué le fonctionnement de la bibliothèque et de l'association Le Marque Page. Faute de candidat au poste de Président, l'association a été dissoute en janvier 2015. Il n'en reste pas moins que les bénévoles ont souhaité rester présentes et continueront d'apporter leur aide précieuse.

Vous voulez **voyager**, **découvrir** d'autres cultures et **rencontrer** des personnages pittoresques, entrez dans une **agence de voyage** pas comme les autres, découvrez ou redécouvrez la bibliothèque « Le Marque Page ».

Des rencontres hors du commun vous y attendent :

- **le mercredi 6 mai de 14h à 16h** pour les 7 ans et plus, un jeu sur la langue française qui foisonne d'expressions !
- **Le mercredi 20 mai à partir de 14h** pour petits et grands, Théâtralire et la troupe de « L'une à L'autre » viendra semer ses P'tits grains d'amour. Inscriptions vivement conseillées !

Retrouvez-nous sur notre blog :
bibliothequeneuvecelle.blogspot.fr

■ TANGOLINO

Propose une « **Pratique Festive** » avec buffet canadien
Le samedi 18 Avril 2015
Invitons... Toutes celles et ceux qui souhaitent découvrir le
Tango Argentin dans une ambiance chaleureuse et conviviale...

Prochains stages :
11 avril et 6 juin 2015
de 14h00 à 17h30



Rendez-vous de 18h à 22h à la Maison des Associations 520 Avenue de Maxilly 74500 Neuvecelle

Renseignez-vous ! ☎ 06 67 71 41 84 / 06 48 45 06 60

■ DONNEURS DE SANG



Début d'année sur les chapeaux de roue pour le premier don avec 116 personnes présentées dont 9 nouveaux pour 106 poches prélevées. Une campagne de l'EFS (Etablissement Français du Sang) commençait avec pour emblème une batterie au tiers pleine pour symboliser une pénurie de sang en ce début d'année. La deuxième collecte a eu lieu le 16 mars avec 78 présentés dont 5 nouveaux qui ont permis de prélever 73 poches pour des malades.

Nous avons aussi fait le plein pour notre loto, qui nous permet d'assurer de bonnes collations et de participer financièrement aux différentes activités et réunions, comme la balade raquettes-raclette. Grâce à Manu, le dimanche 8 mars, 35 personnes se sont retrouvées autour du Mont Bénand à Bernex avant de savourer une raclette. Le vendredi 6 mars, une bonne délégation a pu déguster la fondue géante des associations de Neuvecelle, c'était un début de mois fromage.

Nous avons aussi participé à l'assemblée générale de l'Union Départementale à Margencel le samedi 28 mars et au



programme, le congrès régional est prévu dans l'Ain les 18 et 19 avril. Le printemps est là, pensez à vous inscrire pour les courses de rame sur le Lac cet été.

Merci à tous les donateurs de sang qui, par leur geste généreux, permettent aux malades de garder l'espoir d'une vie meilleure. Alors, n'hésitez pas, le comité vous attend à la prochaine collecte du lundi 1er juin de 17h30 à 20h00, place de l'église.

SANG DONNÉ = VIE SAUVÉE

Le Comité

■ UNE IDEE DE GENIE



VERS LE POST 2015 Ou Le droit de grandir sur notre planète

Engagée à l'ONU avec l'**Alliance Internationale pour les Objectifs Du Millénaire (OMD) pour le Développement**, l'association Une Idée de Génie, a pour mission l'éducation à la citoyenneté. Ses actions visent à sensibiliser les enfants, citoyens, entreprises, collectivités au développement durable et à la solidarité internationale.

Conférence internationale le 15 juin au Palais des Nations Unies
«ALLER VERS LE POST 2015... NOUVEAU PARADIGME POUR UNE SOBRIETE HEUREUSE POUR TOUS » pour sensibiliser, informer et promouvoir des bonnes pratiques pour l'avenir. Cette conférence de la coalition des ONG sur les OMD, sur le post 2015 se déroulera le **15 juin** prochain. Ouverte à tous, elle proposera des interventions et débats avec des intervenants reconnus dans leur milieu.

Vous souhaitez participer, assister, inscription préalable obligatoire pour tous les événements se déroulant à l'ONU.



Association « Une Idée de Génie »
M-C DEBOURG Présidente
Tél : 04 50 74 96 15
contact@une-idee-de-genie.fr
BP 105 - 74501 EVIAN CEDEX
www.une-idee-de-genie.fr

Retrouvez toutes les informations sur http://www.une-idee-de-genie.fr/pages_fr/les-actions.html

Assoc'Echos

■ JARDIN DES SONS...

C'est dans l'église comble d'Evian que le Jardin des Sons a clos l'année 2014 en partageant l'affiche avec la chorale la Croche Chœur de Ville-la-Grand. Des chants de Noël aux negro spirituals en passant par la chanson française et des rythmes sud-africains ont égayé cette fin d'après-midi de décembre. Ce nouveau concert au profit des œuvres sociales du Kiwanis fut une réussite.

Le temps de travailler de nouveaux morceaux et vous nous retrouverez sous la même voûte le dimanche 31 mai prochain en compagnie cette fois d'une formation voisine, le chœur Double Croche.

En attendant, n'hésitez pas à consulter les dernières infos de notre association sur :

<https://lejardinessons.wordpress.com>



■ LOU NOVE CHATNI : LES PROCHAINES DATES À NOTER EN PRIORITÉ DANS VOS AGENDAS



Nous le rappelons dans toutes nos communications : les événements organisés par Lou Nove Chat'ni, l'association des parents d'élèves du Groupe scolaire Robert MAGNIN, permettent de financer certaines activités de nos enfants ou petits-enfants comme le ski de fond ou le cirque...

Malheureusement, la dernière soirée n'a pas rencontré l'engouement escompté et a dû être annulée faute de combattants. Nous comptons donc deux fois plus sur votre participation aux deux prochains événements :

- la soirée «Héros de notre enfance»
le 30 mai,
- et la traditionnelle Fête de l'école
le 27 juin.

Au plaisir de vous voir nombreux lors de ces deux manifestations.

L'équipe de Lou Nove Chat'ni

Brèv'Echos

Petite tique, GROSSE MALADIE...

Les tiques peuvent transmettre des maladies, dont la **Maladie de Lyme**.



Évitez les tiques : dehors, portez des **vêtements couvrant** les jambes, les bras et le cou.

Soyez vigilant du **printemps** à l'**automne**.

Après toute sortie, **inspectez-vous** minutieusement la peau : plis, dos, tête... La tique peut être très **petite** et sa piqure est **indolore**.

Si vous êtes piqué par une tique :

ôtez-la avec un **tire-tique** ou une **pince à épiler** sans appliquer **aucun produit** sur la tique (alcool, éther...), puis **désinfectez**.



Si une tache rouge apparaît plus tard :

consultez votre médecin, c'est peut-être un « **érythème migrant** », signe de la maladie de Lyme.

Cette maladie peut également se manifester par un **état grippal** (fièvre, courbatures...), sans forcément la présence d'un érythème migrant.

Sans traitement précoce, la maladie de Lyme peut devenir **potentiellement grave** et provoquer douleurs articulaires et musculaires, atteintes neurologiques, paralysie faciale, épuisement...

■ PRÉVENTION DES MALADIES VECTORIELLES À TIQUES

Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité. À l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau), utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention, les tiques peuvent être très petites. Pensez au dos et au cuir chevelu. N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou cabinet vétérinaire) pour les enlever ; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Si vous le faites, la tique vous injecte du venin ! Puis désinfectez la plaie.

Consultez un médecin en cas d'érythème migrant (tâche rouge), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexpliquées.

Conseil utile : notez la date de piqure et photographiez tout symptôme dermatologique.

L'association France Lyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, est une association nationale. Elle organise de la prévention pour tous les publics, et soutient et conseille les malades.



Pour en savoir plus : www.francelyme.fr

Association France Lyme

BP 10049/Arcueil - 94114 La Poste Arcueil PDC
contact@francelyme.fr

Site : <http://www.francelyme.fr>
contact : contact@francelyme.fr



■ 2^{ÈME} EXPOSITION FLORALE POUR L'ORCHIDÉE VIRGINIE

Ma 1^{ère} exposition florale de 2013 avait rassemblé de nombreux amateurs de fleurs autour du thème du cinéma.

C'est avec enthousiasme que j'ai souhaité renouveler l'opération cette année en mettant en scène les fleurs dans des thèmes originaux.

Alors venez nombreux les 11 et 12 Avril 2015 de 10h à 18h30 pour « Les Fleurs dans tous leurs états », l'entrée est libre.

Nous vous proposerons des démonstrations florales, maquillages pour enfants, présentation des travaux des élèves de l'école de Neuvecelle et une nouveauté la « grande tombola gratuite ».

Virginie
Votre Créatrice Florale à Neuvecelle

Neuvecelle Loisirs et Culture



■ RETOUR SUR LE TELETHON

Cette année encore, beaucoup de bénévoles se sont mobilisés à l'occasion du Téléthon.

Le challenge en collaboration avec Maxilly et Lugrin a porté ses fruits, 333 km ont été faits à vélo !

Notre village peut être fier du résultat obtenu cette année puisque nous avons reversé 2770 € au Téléthon.

Ce bel élan de générosité nous conforte dans notre volonté de continuer et de faire perdurer l'évènement.



Jacky BURNET (Maire de Lugrin), Anne-Cécile VIOLLAND (Maire de Neuvecelle), Daniel MAGNIN (Maire de Maxilly) en plein effort !

■ GRAND SUCCÈS POUR LA PREMIÈRE BOUM DES ENFANTS ORGANISÉE PAR NLC !



Le mercredi 25 février, Neuvecelle Loisirs et Culture a proposé pour la toute première fois une Boum pour les enfants à l'occasion du Carnaval.

Reines des Neiges, Spiderman, Princesses, Clowns, au total une centaine d'enfants et leurs parents se sont retrouvés pour une après-midi de fête !

Thierry BUTTAY avait préparé près de 200 crêpes pour l'occasion et pour le plus grand plaisir des petits gourmands !

Catherine BLANC et tous les bénévoles ont proposé plusieurs animations amusantes : fabrication de masques, maquillage, danse, etc...

Les prochains évènements

■ SOIRÉE DU RIRE

Samedi 18 avril à 20h30

Après 10 ans d'absence, la soirée du rire a fait son grand retour en 2014.

Pari réussi pour l'association puisque plus de 150 personnes étaient au rendez-vous !

7 humoristes se sont succédé sous les feux des projecteurs.

Nous vous donnons RDV le samedi 18 avril pour la 2^{ème} édition avec cette fois-ci plus d'une dizaine d'humoristes venus d'ici et d'ailleurs: Théâtralement Vôtre, Fred CHESSEL, Bergers et Bergères en Folie, Mathilde LUCAS et bien d'autres !

Fous rires assurés ! Et comme l'année dernière : votez pour votre artiste préféré par applaudimètre !



■ EXCURSION RÉGION DES LACS DU JURA

Dimanche 24 mai

Au cœur du Parc naturel régional du Haut-Jura et de la région des Lacs, vivez une expérience unique dans un lieu magique.

Matin :

Cultivez votre âme d'enfant en visitant le Musée du Jouet.

Déjeuner :

Embarquement pour un déjeuner-croisière sur le Lac de Vouglans qui inonde la vallée de l'Ain. Vous voguerez sur les eaux turquoise du lac.

Après-midi :

Randonnée autour des lacs et cascades du Jura. **Tarif en fonction du nombre d'inscrits**



■ OLYMPIADES

Samedi 6 et dimanche 7 juin

Rencontre et animations entre les habitants de Neuvecelle. Formez vos équipes !

Ballons sauteurs, course de garçon de café, baby-foot géant, des jeux toujours plus amusants d'années en années !

Gratuit – Inscription obligatoire auprès de Thierry BUTTAY ou de l'association NLC.

■ NOUVEAU ! GRANDE FÊTE DE LA MUSIQUE – PLAGE DE GRANDE RIVE

Samedi 20 juin - dès 18h

Grande fête de la musique organisée au bord du Lac sur la plage de Grande-Rive en collaboration avec la commune de Maxilly.

Au programme :

Scène ouverte en début de soirée pour les jeunes talents qui souhaitent se produire sur la scène de la Fête de la Musique.

Inscrivez-vous dès maintenant au 06 68 97 93 02



ou à nlc74500@live.fr
Phenix (Chorale) - Atout Chœur (Chorale) - Back Track (Variétés)

Buvette et petite restauration sur place.

■ SORTIE WALIBI !

Dimanche 5 juillet 2015

Pour la première fois, Neuvecelle Loisirs et Culture organise une sortie en famille au Parc d'attraction Walibi Rhône-Alpes.

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant et se font auprès de Neuvecelle Loisirs et Culture au 04 50 70 13 36, par e-mail à nlc74500@live.fr ou via notre site internet.



Tarifs :

29 € :

Tarif unique adulte/enfant.

14 € : pour les enfants mesurant moins d'1 mètre et les femmes enceintes.

Le tarif comprend :

- Le transport en bus entre Neuvecelle et Walibi (départ à 7h30 de l'église de Neuvecelle)
- L'entrée à la zone terrestre du Parc Walibi

Le tarif ne comprend pas :

- Le pique-nique : possibilité de restauration sur place ou d'emporter son pique-nique
- L'entrée de la zone aquatique du parc : possibilité d'achat sur place 6 €.

Inscrivez-vous vite !

Les places sont limitées !

Organisé par Neuvecelle Loisirs et Culture
Inscriptions et renseignements : 04 50 70 13 36 - nlc74500@live.fr
<http://neuvecelle-loisirs-culture.jimdo.com/>

Contact : Neuvecelle Loisirs et Culture
3, rue de l'OPAC - Place de Milly 74500 Neuvecelle
Tel. : 04 50 70 13 36 ou 07 81 85 67 85
Mail : nlc74500@live.fr
Site internet : <http://neuvecelle-loisirs-culture.jimdo.com>

Les horaires de permanences changent !
Mercredi et Jeudi : 10h – 12h
Vendredi : 13h – 18h